

AVIS DE SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT**

Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des Finances du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société CARTHAGE CEMENT lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant. La société CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'administrateur indépendant sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions l'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptés à ses fonctions ;
- Ne doit pas être dans les situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales ;
- Être, obligatoirement une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours de cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié (actif, démissionnaire, licencié) de la société Carthage Cement
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la société Carthage Cement.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou Président de Directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle Carthage Cement est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur

général unique de CARTHAGE CEMENT (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Carthage Cement.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Carthage Cement ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général-Adjoint, d'un salarié de la société Carthage Cement.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse de Tunis et qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Carthage Cement ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidats :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Carthage Cement, ses actionnaires ou ses Administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- N'occupe pas actuellement et n'a pas occupé depuis 5 ans un poste actif dans une société concurrente.

Conditions d'expérience :

- Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :
- Il doit avoir au moins une Maîtrise ou un diplôme équivalent ;
- Il doit avoir une expérience professionnelle attestée d'au moins 10 ans (cadre, dirigeant, consultant, administrateur) dans l'un des domaines suivants :
 - Les domaines liés à l'activité de la société et notamment les matériaux de construction et le bâtiment,
 - Les énergies Renouvelables,
 - La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Composition et Dépôt du Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société Carthage Cement et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil;
- Le curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou bien le reçu de dépôt de la demande du bulletin N°3 (auquel cas, le bulletin N°3 devra être communiqué dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date limite de remise des dossiers de candidature).
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat énoncé dans le curriculum vitae.

Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Carthage Cement » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ». Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social ou transmise par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sis au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis de l'Amérique Lot HSC 1-4-3- Les Jardins du Lac2- 1053 Tunis au plus tard le 05 juillet 2024 à 14h00 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix de l'administrateur indépendant :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, le conseil d'administration de la société Carthage Cement procèdera à l'examen et à l'évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, et ce en fonction de la satisfaction des conditions exigées en application du processus des candidatures mis en place par la société.
- La société transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2024.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession :
- Formation académique :
.....
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

**DECLARATION SUR
L'HONNEUR**

Je soussigné

- Nom & Prénom:
- N° CIN:délivrée le.....à.....
- Adresse :

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil
d'Administration de la Société Carthage Cement déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**

Signature légalisée